

**Direction départementale des territoires
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels

Colmar, le 20 juin 2019

**Consultation du public
concernant le projet de
schéma départemental de gestion cynégétique
2019-2025 du Haut-Rhin
Période du 21/06/2019 au 20/07/2019**

L'article L.123-19 du code de l'environnement prévoit que les plans, programmes soumis à évaluation environnementale font l'objet d'une participation du public par voie électronique.

L'objet de la présente consultation concerne le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du Haut-Rhin. Il est élaboré par la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin (FDC 68) pour une période de 6 ans (2019-2025) et doit faire l'objet d'une validation par le Préfet pour entrer en vigueur.

Cette consultation se déroule dans un délai de 30 jours du 21 juin 2019 au 20 juillet 2019.

Le SDGC est le document de cadrage de l'activité cynégétique dans le département. Il vient en complément de la réglementation générale qui s'applique par ailleurs en matière de chasse (dates d'ouverture, gestion des dégâts, etc.). Il est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département. Il a pour objectif d'organiser une chasse durable, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

Le document comprend notamment les rubriques suivantes :

- les plans de chasse et les plans de gestion ;
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse ;
- les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- les dispositions de prévention et surveillance des dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

La fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin (FDC 68) a engagé courant 2018 les travaux de renouvellement du SDGC pour la période 2019-2025 dans le cadre d'une concertation notamment avec les représentants de la chambre d'agriculture, les représentants des intérêts forestiers et les représentants des maires.

Les pièces soumises à la consultation sont les suivantes :

- le projet de schéma départemental de gestion cynégétique ;
- le rapport environnemental qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale et prévu à l'article R.122-20 du code de l'environnement ;
- l'avis du parc naturel régional des ballons des Vosges en date du 20 mars 2019 ;
- l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale en date du 6 juin 2019 ;
- la réponse de la FDC 68 à cet avis de la MRAE du 6 juin 2019.

Au terme de la participation du public, le SDGC, amendé le cas échéant, est approuvé par arrêté du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (article L.425-1 du code de l'environnement). Il remplacera le SDGC actuel dont la validité est fixée au 15 août 2019 par arrêté préfectoral du 11 février 2019.

Cette consultation électronique du public se déroule par mise en ligne sur le site internet de l'État à l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public>

Le public peut formuler ses observations pendant toute la durée de consultation :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, bureau nature, chasse, forêt du service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer, 68026 COLMAR Cedex,

- par courriel à : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Sur demande, le dossier peut être consulté sur support papier et des renseignements obtenus à la DDT du Haut-Rhin. Rendez-vous à prendre au près du secrétariat du bureau nature, chasse, forêt au 03.89.24.83.05.

L'adjoint au directeur départemental des territoires,
Chef du service eau, environnement et espaces naturels

Pierre SCHERRER

